

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 19 mars 2009

CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE AUX BESOINS SAISONNIERS DE LA PISCINE DE MALBENTRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à créer, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée et pour faire face aux besoins saisonniers de la piscine de Malbentre,

- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe à temps complet, rémunéré au 5^{ème} échelon de son grade (IB 366 - IM 339),
- 4 postes d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet, rémunérés au 5^{ème} échelon de ce grade (IB 323 - IM 308),
- 4 postes d'Adjoint Technique de 2^o classe à temps complet, rémunérés au 1^{er} échelon du grade (IB 297 – IM 290)

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels

DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget de l'exercice 2009.

CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE AUX BESOINS SAISONNIERS DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée et pour faire face aux besoins saisonniers du service d'enlèvement des ordures ménagères, six adjoints techniques de 2^{ème} classe (éboueurs) (Echelle 3),

DIT QUE la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon (IB 297 – IM 290) du grade de référence,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget de l'exercice 2009.

PARTICIPATION FINANCIERE A L'ORGANISATION DES PREMIERES ASSISES NATIONALES DE L'ECOMOBILITE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de donner un avis favorable à l'organisation par le réseau IDEAL CONNAISSANCES les 4 et 5 novembre 2009 au Parc des Expositions de Villeneuve-sur-Lot de la première édition des « Assises Nationales de l'Ecomobilité ».

APPROUVE le plan de financement proposé par le réseau IDEAL CONNAISSANCES, organisateur de la manifestation, et présenté dans l'exposé qui précède

DIT QUE qu'en application de ce plan de financement, la CCV apportera au réseau IDEAL CONNAISSANCES une participation financière de 7 500 €.

DIT QUE les crédits nécessaires au versement de cette participation seront inscrits au chapitre 011 « charges générales » article 6188, fonction 830, du Budget Primitif de l'exercice 2009.

CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION DES PETITS DEBROUILLARDS D'AQUITAINE (APDA) POUR LA SENSIBILISATION AU TRI DES DECHETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Par 36 voix POUR, 1 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS,

DECIDE de retenir l'offre de l'Association des Petits Débrouillards d'Aquitaine pour la réalisation des opérations d'animation dans les établissements scolaires sur le thème des déchets pour la période allant du mois d'avril 2009 au mois de juin 2010,

DIT QUE cette prestation concerne 100 interventions sur le territoire de la CCV pour un montant global de 9 434 € TTC,

AUTORISE M. le Président à signer le contrat de partenariat correspondant,

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009.

ACHAT DE BIO-COMPOSTEURS INDIVIDUELS – OPERATION 2009 -2011 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de cette opération « 3 600 composteurs sur 3 ans » destinée à équiper les foyers du Villeneuvois en composteurs individuels de déchets végétaux

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

SOLLICITE les subventions correspondantes

DIT QUE les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009 et suivants

ZAC DU VILLENEUVOIS : APPROBATION DU BILAN REVISE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le bilan révisé de l'opération Zone d'Aménagement Concerté du Villeneuvois présenté par M. le Directeur de la SEM 47 le 21 janvier 2009.

ZAC DU VILLENEUVOIS : APPROBATION DE LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de versement à la SEM 47 d'une avance de trésorerie de 230 000 € pour l'aménagement de la ZAC du Villeneuvois,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cette fin,

DECIDE d'inscrire cette avance remboursable de 230 000 € au Budget Primitif de l'exercice 2009 de la Communauté de Communes du Villeneuvois.

ZAC DU VILLENEUVOIS : APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DE LA SEM 47 ET AVENANT A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport spécial présenté par la SEM 47 relatif à l'augmentation de la participation prévue au bilan d'origine révisé de l'aménagement de la ZAC du Villeneuvois, cette augmentation s'élevant à 147 000 € HT soit 175 812 € TTC,

APPROUVE l'avenant n° 3 à la Convention publique d'aménagement 2003/32 du 19 décembre 2003 établissant la participation totale de la CCV, après prise en compte de cette augmentation, à 620 300 € HT soit 741 878,80 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n° 3,

DIT QUE la participation supplémentaire de 147 000 € HT (175 812 € TTC) sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2011 de la Communauté de Communes du Villeneuvois,

DIT QUE ce versement interviendra avant le 30 avril 2011.

ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES A SAINTE-LIVRADE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir, auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Garonne-Périgord, la parcelle cadastrée AH 68 au Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Livrade, d'une superficie totale de 48 800 m²,

DIT QUE cette acquisition se fera au prix de 2,5 € le m² soit 122 000 € auquel il convient d'ajouter le coût de la prestation de service SAFER pour un montant de 9 150 € HT,

AUTORISE M. le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet,

DIT QUE les crédits budgétaires nécessaires à cette acquisition seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009,

SOLLICITE la participation de l'Etat au financement de ce projet à travers la dotation de développement rural.

FOURNITURE ET MISE EN ROUTE DE TROIS CHASSIS DE 19 TONNES DE PTAC EQUIPES DE BENNES A ORDURES MENAGERES : ATTRIBUTION DU MARCHE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DESIGNE M. Yvon VENTADOUX, Vice-président délégué à l'environnement, en tant que Personne Responsable du Marché,

AUTORISE la signature du marché de fourniture par la personne responsable du marché désignée ci-dessus avec les Ets SAUBEAU, attributaire de la présente consultation, pour la fourniture et la mise en route de trois véhicules de collecte des ordures ménagères, composé chacun d'un châssis cabine RENAULT type Premium 280 19 BOM, d'une benne de marque SEMAT type CARCOPAC 11 de 15,3 m³ et d'un système de lève-conteneur SEMAT ZOELLER DUO semi automatique hydraulique pour un montant global de 405 600,00 € HT soit 485 097,60 € TTC,

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2009 au chapitre 011, article 6135 « locations mobilières » fonction 812 « collecte et traitement des ordures ménagères ».

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,
(M. Patrick CASSANY, Président de la CCV, ne participe pas au vote)**

APPROUVE le compte administratif 2008 de la Communauté de Communes du Villeneuveois.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2008 soit 468 670,93 € en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser,

DIT QUE cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget de l'exercice 2009 :

- d'une recette d'investissement au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 468 670,93 €
- d'une dépense d'investissement au compte 001 – résultat d'investissement reporté : 1 334 255,44 €

COMPTE DE GESTION 2008

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de VILLENEUVE S/LOT, Receveur-percepteur de la Communauté de Communes du Villeneuvois, pour l'exercice budgétaire 2008

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE POUR L'EXERCICE 2009

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier le taux de fiscalité appliqué en 2008 et, en conséquence, de fixer à **17,81 %** le taux de la **taxe professionnelle pour l'exercice 2009**

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2009

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2009, de la façon suivante :

Zone 1

(Allez-et-Cazeneuve, Dolmayrac, Le Lédats, St-Antoine, Ste-Colombe) : **7,94 %**

Zone 2

(Bias, Casseneuil, Pujols, Ste-Livrade, Villeneuve-sur-Lot) : **11,11 %**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2009

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>Associations</i>	<i>Montant</i>	<i>Objet</i>
A mots ouverts	500,00	Actions 2009
API (association promotion informatique)	150,00	Rendez vous informatique 2009
ART CINE	9 000,00	Réalisation centre image
ART CINE	2 679,00	Acquisition matériel de cinéma plein air
Cercle Photo Villeneuvois	1 000,00	Mai de la photo
Comité des Fêtes de Pujols	1 800,00	Festival Couleurs du Monde
Fédération Départementale CIVAM 47	1 000,00	Opération "De ferme en ferme"
Horizon vert	6 000,00	Salon 2009
IFHVP	800,00	Rallye des voitures à énergies alternatives
Les Peintres du Dimanche	200,00	Animations et expositions 2009
Laurent, Nathalie et les Autres 47	200,00	Sensibilisation aux dangers routiers
Omnisport Pujolais	3 500,00	57ème édition critérium cycliste
Pujols Rando Nature	300,00	6ème multi rando Jacky du mont Pujols
Randonneurs Villeneuvois	400,00	Randonnée challenge découverte

Solidarité missionnaire	150,00	Soutien missions tiers monde
SOS surendettement	14 000,00	Financement point d'accès aux droits
Théâtre Terrain Vague	5 000,00	Actions et spectacles 2009
Union cycliste Villeneuve Fumel Libos	250,00	8ème Tour du Villeneuvois
Vélo club Livradais	3 000,00	14ème trophée des bastides
Vent dans les toiles	200,00	concours de peintres dans la rue

Total attribué

50 129,00 €

DIT QUE ces subventions seront inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2009 au chapitre 65 article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations"

BUDGET PRIMITIF 2009

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2009 de la Communauté de Communes du Villeneuvois.

ETUDE PREALABLE A L'OBTENTION DU LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe d'une étude portant sur l'ensemble des actions de connaissance, de conservation, de protection et de valorisation de l'architecture, du patrimoine et du paysage,

DIT QUE cette étude pourra être confiée à un bureau spécialisé ou menée en interne par le biais du recrutement d'un chargé de mission pour une durée de 18 mois,

DIT QUE le plan de financement de cette opération se présente de la façon suivante :

Dépenses : 36 000 € HT

Recettes : 36 000 € répartis entre :

- Conseil Général (20 %) 7 200 €
- Conseil Régional (20 %) 7 200 €
- CCV (60 %) 21 600 €

SOLLICITE auprès du SMAVLOT l'inscription de cette étude au titre du Contrat de Pays 2008-2010,

SOLLICITE les participations financières prévues au plan de financement.

Affiché le **24 MARS 2009**



Le Président
Patrick CASSANY